

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2010 (E)

	Exercice (N-1) Clos le: 31/12/2009	Exercice en cours Arrêté le: 31/12/2010	%
* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT			
PARTICIPATIONS DES FAMILLES	69 866,92	72 013,22	3,07
PARTICIPATION ETAT COLLECT.PUB	303 733,50	318 938,46	5,01
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	194 257,50	283 411,00	45,89
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	523,87	492,10	-6,06
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	9 537,20	21 904,88	
PRODUITS FINANCIERS	45,89	86,11	87,64
TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT	577 964,88	696 845,77	20,57
* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			
CONSOMMATIONS	15 598,80	16 474,66	5,61
AUTRES CHARGES EXTERNES	12 532,03	11 413,04	-8,93
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	13 485,24	17 568,91	30,28
COUTS DE PERSONNEL	517 479,12	576 850,74	11,47
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	19 685,61	28 614,56	45,36
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 198,45	4 862,79	-6,46
ENGAGEM./RESSOURCES ATTRIBUEES		20 000,00	
TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	583 979,25	675 784,70	15,72
RESULTATS COURANTS	-6 014,37	21 061,07	
	(Déficit)	(Excédent)	
* ELEMENTS EXCEPTIONNELS			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	274,70	1 264,22	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 777,73	4 202,02	
TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS	-1 503,03	-2 937,80	
RESULTATS NETS	-7 517,40	18 123,27	
	(Déficit)	(Excédent)	

BILAN SIMPLIFIE ACTIF (E)

	NET AU 31/12/2009	BRUT	AMORT/PROV.	NET AU 31/12/2010
* ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		552,52	552,52	
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	14 163,14	45 116,27	35 815,92	9 300,35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 163,14	45 668,79	36 368,44	9 300,35
* ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ACPTEES FOURNISSEURS	126,25			
FAMILLES	19 764,25	29 393,21		29 393,21
AUTRES CREANCES	152 031,42	173 337,62		173 337,62
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT		37 001,80		37 001,80
DISPONIBILITES	15 560,55	6 655,49		6 655,49
TOTAL ACTIF CIRCULANT	187 482,47	246 388,12		246 388,12
ACTIF	201 645,61	292 056,91	36 368,44	255 688,47

Document en Euro

BILAN SIMPLIFIE PASSIF (E)

	Exercice (N-1) Clos le: 31/12/2009	Exercice en cours Arrêté le: 31/12/2010
* FONDS PROPRES ASSOCIATION		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	17 086,37	18 193,03
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	2 216,66	1 110,00
RESULTATS CUMULES A REPORTER	18 797,14	11 279,74
RESULTATS DE L'EXERCICE	-7 517,40	18 123,27
TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION	30 582,77	48 706,04
* PROV. RISQ. & CHARGES / FDS DEDIES		
FONDS DEDIES		20 000,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHARGES / FDS DEDIES		20 000,00
* DETTES		
ASSOC ET ORGANISMES APPARENTES	75 090,00	91 160,10
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	13 715,72	12 912,80
DETTES SOCIALES & FISCALES	82 257,12	82 909,53
TOTAL DETTES	171 062,84	186 982,43
PASSIF	201 645,61	255 688,47

Document en Euro

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2010

484 - CISPEO PETITE ENFANCE

37 - TOURS

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au 31/12/2010 font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 255 688.47 €

Contre 201 645.61 au 31/12/2009

Excédent Global 2010 : 18 123.27 €

Contre un Déficit de - 7 517.40 en 2009

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

1) Faits majeurs de l'exercice :

- a. Au 1^{er} janvier 2010, passage à la convention collective des acteurs du lien social et familial.
- b. Mise à disposition de la coordinatrice DSL (Droit Social Local) à CISPEO Petite Enfance sur la période de septembre à décembre 2010 à hauteur de 0.5 Equivalent Temps Plein.
- c. Redéploiement d'une partie de l'enveloppe financière de l'activité DSL (Droit Social Local) vers CISPEO Petite Enfance à hauteur de 30 000 €.
- d. Démarrage du développement de Bout'chou Service sur d'autres zones du département.
- e. La Subvention CAF 2010 (d'un montant total de 30 000 €) a été constatée au compte 194000 "Fonds dédiés" pour 20 000 €, ce montant représentant les engagements restant à réaliser sur les ressources affectées.

2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2009	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2010	Variation	
			Valeur	%
CISPEO PETITE ENFANCE	18,70	19,80	1,10	5,88
TOTAL	18,70	19,80	1,10	5,88

4) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXCECUTION
CONFETTI	Mise à disposition temporaire des locaux par la ville de Tours	21/08/2006	-	La période de mise à disposition prend effet à compter de la date de signature pour une période qui ne pourra pas dépasser celle de la convention de partenariat.
JARDIN D'ALICE	Mise à disposition temporaire des locaux par la ville de Tours	10/02/2003		Mise à disposition pour un an à partir du 01/01/2004 renouvelable par tacite reconduction pour une période qui ne pourra pas excéder 12 ans.

II. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

1) BILAN ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles):

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gras œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages...)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprentissage)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/12/09	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/12/2010
Immobilisations Incorporelles	552,52			552,52
Matériels Activité	45 116,27			45 116,27
Autres Immobilisations Corporelles et Immobilisations en cours				0,00
TOTAL	45 668,79	0,00	0,00	45 668,79

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant brut au 31/12/09	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Valeur brute au 31/12/2010
Immobilisations Incorporelles	552,52			552,52
Matériels Activité	30 953,13	4 862,79		35 815,92
Autres Immobilisations Corporelles et Immobilisations en cours				0,00
TOTAL	31 505,65	4 862,79	0,00	36 368,44

c. Variation des immobilisations financières

Néant

d. Usagers, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/12/09	31/12/2010	Varia.	%	31/12/09	31/12/2010	Varia.	%
Financiers Subventions	9 610,20	16 716,22	7 106,02	73,94				
Parents Multi accueils	6 610,53	8 022,40	1 411,87	21,36				
Familles Bout'chou	3 543,52	4 654,59	1 111,07	31,35				
Autres créances	152 031,42	173 337,62	21 306,20	14,01				
TOTAL	171 795,67	202 730,83	30 935,16	18,01	0,00	0,00	0,00	0,00

e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - valeurs latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2009	2010	Variation		Plus ou moins valeur latente
			Valeur	%	
SICAV ECUREUIL EXPANSION	0,00	37 001,80	37 001,80	100,00	4,04
TOTAL	0,00	37 001,80	37 001,80	100,00	4,04

f. Comptes de régularisation Actif :

Néant.

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant au début de l'exercice 01.01.2010	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.12.2010
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	17 086,37	1 106,66		18 193,03
Fonds associatifs avec droit de reprise (1)	2 216,66		1 106,66	1 110,00
Fonds de réserve				0,00
Résultats (2)	11 279,74	18 123,27	7 517,40	21 885,61
Subventions d'investissements amortissables	0,00			0,00
TOTAL	30 582,77	19 229,93	8 624,06	41 188,64

(1) Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise".

Subventions acquises au titre de l'exercice 2010 : néant.

(2) Affectation de Résultat 2009 :

L'Assemblée Générale en date du 22 Avril 2010 a approuvé les comptes et a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2009 d'un montant de - 7 517,40€ en report à nouveau.

b. Les fonds dédiés :

Les « Fonds dédiés », sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

NATURE	Montant brut au 31/12/09	Augmentation des ressources affectées par des tiers financeurs	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les ressources utilisées au 31/12/2010
CAF PETITE ENFANCE 2010	0,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00
TOTAL	0,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début 31.12.2009	Montant en cours 31.12.2010	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
COMPTE DE LIAISON CISPEO	75 090,00	91 160,10	16 070,10	21,40		
sous-total : Associations et organismes apparentés	75 090,00	91 160,10	16 070,10	21,40	0,00	0,00
Fournisseurs	13 715,72	12 912,80	-802,92	-5,85		
Dettes Fiscales et Sociales	82 257,12	82 909,53	652,41	0,79		
Autres Dettes						
sous-total : Autres Dettes	95 972,84	95 822,33	-150,51	-0,16	0,00	0,00
TOTAL	171 062,84	186 982,43	15 919,59	9,31	0,00	0,00

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

Néant.

III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Evolution des centres de charges et produits

Centres de Charges Courantes : (+ 15.72 %)

- Consommations + 5.61 %
- Autres Charges Externes - 8.93 %
- Autres Services Extérieurs + 30.28 %
- Coût de Personnel + 11.47 %
- Autres Charges Gestion Courante + 45.36 %
- Dotations aux Amortissements - 6.46 %
- Engagements/ressources attribuées NS

Centres de Produits Courants : (+ 20.57 %)

- Participation des Familles + 3.07 %
- Participation Etat Collectivités publiques + 5.01 %
- Subventions de fonctionnement + 45.89 %
- Produits Activités Annexes - 6.06 %
- Autres Produits Gestion Courante NS
- Produits Financiers + 87.64 %

2) Tableau d'évolution des participations

ETAT ET COLLECTIVITES	2009	2010	Varia.	%
PREF : SUBV C.U.C.S.	20 500,00	20 500,00	0,00	0,00
PREF : SUBV DROIT DES FEMMES	3 500,00	2 500,00	-1 000,00	-28,57
REGION : SUBV CAP'ASSO	0,00	30 000,00	30 000,00	100,00
C. GENERAL : SUBV ENFANCE	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00
C. GENERAL : SUBV INSERTION	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
DEPARTEMENT : SUBV DIVERSES	0,00	2 000,00	2 000,00	100,00
COMM. AGGLO /TOURS PLUS	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
SUBV VILLE DE TOURS	73 000,00	73 000,00	0,00	0,00
SUBV VILLE DE ST AVERTIN	1 007,50	5 000,00	3 992,50	NS
SUBV VILLE DE LA RICHE	2 500,00	2 000,00	-500,00	-20,00
SUBV VILLE DE ST CYR	1 750,00	0,00	-1 750,00	-100,00
SUBV VILLE DE JOUE LES TOURS	0,00	766,00	766,00	100,00
SUBV VILLE DE CHAMBRAY	1 147,50	0,00	-1 147,50	-100,00
SUBV VILLE DE ST PIERRE DES CORDES	6 197,50	6 225,00	27,50	0,44
SUBV CAF PETITE ENFANCE	10 000,00	30 000,00	20 000,00	NS
CNAF PLAN ESPOIR BANLIEUES	11 655,00	40 000,00	28 345,00	NS
CAF AIDE CONVENTION COLLECTIVE	0,00	14 420,00	14 420,00	100,00
SUBV FONDATION DE France	6 000,00	0,00	-6 000,00	-100,00
TOTAL	194 257,50	283 411,00	89 153,50	45,89

3) Les éléments exceptionnels :

Les Charges Exceptionnelles 4 202.02

> Annulation subvention LA RICHE 2009 BC	2 500.00
> Perte/impayés BOUTCHOU 2009	433.92
> Régul CAF PSU 2009 J. ALICE	369.98
> Divers	898.12

Les Produits Exceptionnels 1 264.22

> REGUL TOURS CH. 2009 CONFETTI	1 241.09
> Divers	23.13

IV. AUTRES INFORMATIONS :

1) Engagements en crédit bail :

Néant.

2) Autres engagements hors bilan :

Néant.

3) Accessibilités des handicapés :

Suite à la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité des handicapés : l'audit n'a pas été réalisé à ce jour.

4) Honoraires du Commissaire aux comptes

Les associations qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant pour 2010
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes (1)	3 719,56
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	3 719,56

(1) Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2010 n'étant pas facturés à ce jour, le montant indiqué correspond aux honoraires de 2009.

5) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'Association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

CISPEO PETITE ENFANCE
Association Régie par la Loi du 1er Juillet 1901
Siège Social : 22, rue Viollet Le Duc
37000 TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2010** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "**CISPEO PETITE ENFANCE**" tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'application des principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

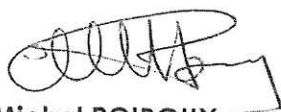
3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sablé sur Sarthe, le 2 mai 2011

**Le Commissaire aux Comptes,
Audit Stratégie et Développement SARL**



Michel POIROUX